

C E S A M (Compagnie d'Éditions Scolaires et d'Apprentissage Multi media)

Société anonyme au capital de 495 451,60 euros
Siège social : 2 ter rue des Chantiers 75005 PARIS
Numéro d'identification : 413 511 700 R.C.S. PARIS
Numéro de gestion : 2000 B 12353

R a p p o r t d e g e s t i o n d u c o n s e i l d ' a d m i n i s t r a t i o n

sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, présenté à l'assemblée générale à caractère mixte des actionnaires appelée à statuer le 30 juin 2020

En application des dispositions du Code de commerce et des statuts de notre société, nous vous avons réunis pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice écoulé et des résultats de notre gestion, évoquer les perspectives d'avenir, soumettre à votre approbation les comptes annuels, dudit exercice, nos propositions concernant l'affectation des résultats et diverses autres décisions.

Le commissaire aux comptes a reçu toutes les informations nécessaires à la réalisation de ses diligences et à l'émission de ses rapports.

Le présent rapport de gestion, les rapports du commissaire aux comptes, les comptes annuels et les autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour vous renseigner en ce qui concerne les périodes considérées et, dans une certaine mesure, en ce qui concerne l'avenir, nous vous communiquons tout d'abord le tableau comparatif des résultats (et autres éléments caractéristiques) de la société au cours des cinq derniers exercices.

Ce tableau, visé au second alinéa de l'article R. 225-102 du Code de commerce, demeurera annexé au présent rapport.

Au cours de l'exercice écoulé, l'activité de notre société s'est poursuivie dans les conditions suivantes :

Le chiffre d'affaires réalisé, qui a été de 270 500 €, est en progression par rapport à l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation, qui se sont élevées globalement à 267 596 € et dont le détail figure dans les comptes annuels que nous vous avons communiqués, ont été les suivantes :

- Achats et charges externes	241 126 €
- Charges fiscales (hors I.S.)	3 644 €
- Dotations aux amortissements	22 824 €

Les autres charges d'exploitation étaient insignifiantes (2 €).

La société n'avait aucun effectif salarié, comme pendant les exercices précédents.

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 2 904 €.

Les produits financiers ont été de 11 436 € et les charges financières de 98 641 €.

Pour l'exercice écoulé, le résultat courant avant impôts est déficitaire de	(84 301 €)
Ce qui, compte tenu des charges exceptionnelles	(412 406 €)
Correspond à une perte nette comptable de	<u>(496 707 €)</u>

A la fin de l'exercice écoulé, la situation active et passive de la société se présentait de la manière suivante :

A l'actif, la valeur nette comptable des immobilisations (après amortissements) représentait	1 625 339 €
dont :	
- Immobilisations incorporelles	252 €
- Immobilisations corporelles	90 355 €
- Immobilisations financières	1 534 732 €

Les autres actifs de la société étaient les suivants :

- Autres créances	775 541 €
-------------------------	-----------

Au passif, les sommes dues aux établissements de crédit se montaient à	2 811 €
(à moins d'un an)	

Les emprunts et dettes financières divers s'élevaient à 51 000 €.

Les comptes courants étaient de 637 185 €.

Les autres dettes de la société se présentaient de la manière suivante :

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 391 €
- Dettes fiscales	77 996 €

Compte tenu de l'ensemble des actifs comptables qui représentaient	1 985 474 €
pour un total de dettes de	(783 383 €)

La situation nette, c'est-à-dire les capitaux propres de la société, s'élevait à	<u>1 202 091 €</u>
(contre 1 698 799 € à la clôture de l'exercice précédent)	

Ces capitaux propres correspondaient :

- au capital social	495 452 €
- aux primes d'émission, de fusion, d'apport	680 163 €
- aux réserves	123 184 €
- déduction faite de la perte de l'exercice non encore affectée	(496 707 €)

Total égal	<u>1 202 091 €</u>
------------------	---------------------------

Activités en matière de recherche et de développement

Néant

Progrès ou difficultés, Evénements importants survenus depuis le début de l'exercice en cours, Risques et incertitudes, Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Bien entendu notre société a ressenti durement les effets de la covid 19. Malgré un recours, chaque fois que cela était possible, au télétravail, l'impact du confinement sur l'activité a été important et nous ne sommes pas encore en mesure d'en évaluer précisément les conséquences.

En dehors des aléas de la conjoncture économique et de leur incidence sur le secteur d'activité de la société, les principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée sont donc liés aux bouleversements entraînés par la pandémie.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

(Articles L441-6-1 et D441-4 modifiés du Code de commerce)

Les tableaux présentant les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients sont annexés au présent rapport.

Pour les fournisseurs de la société, nous vous indiquons le nombre et le montant total (*HT ou TTC*) des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice écoulé. Ce montant est

ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au montant total des achats (*HT ou TTC*) de l'exercice.

Pour les clients de la société, nous vous indiquons le nombre et le montant total (*HT ou TTC*) des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice écoulé. Ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au chiffre d'affaires (*HT ou TTC*) de l'exercice.

Mention des succursales existantes (Art. L. 232 -1 modifié du Code de commerce)

Conformément aux dispositions légales, nous vous informons de ce que la société n'a pas de succursale.

Informations relatives aux participations réciproques (art. R. 233-19, al. 2 du Code de commerce)

Nous n'avons à signaler aucune aliénation d'actions rendue nécessaire par les dispositions des articles L.233-29 et L.233-30 du Code de commerce (participations croisées).

Informations relatives à l'autocontrôle (art. L. 233-12, al. 2 du Code de commerce)

Notre société n'est pas en situation d'autocontrôle.

Mise en place du règlement général sur la protection des données (RGPD)

La société a mis en place les mesures relatives au RGPD.

COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis dans le respect du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité, de manière à donner une image fidèle de la situation de la société. Vous trouverez dans l'annexe comptable toutes explications complémentaires.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

Les frais généraux n'ont fait l'objet d'aucune réintégration dans le bénéfice imposable, au titre de l'article 39-5 du code général des impôts. Les dispositions de l'article 223 quinquies du code général des impôts, prévoyant la communication des chiffres globaux correspondant à certaines catégories de dépenses, n'ont donc pas à s'appliquer.

FILIALES, PARTICIPATIONS ET SOCIETES CONTROLEES (art. L.233-6 et L. 233-15 du Code de commerce)

Pour vous renseigner sur l'activité et les résultats de l'activité de nos filiales, les sociétés RUE DES ECOLES, CIRCONFLEXE, EDITIONS GARNIER, PALETTE, EPISTEMON, LIBRAIRIE ARTHAUD, BIBLIOTECA, VILLAGEMEDIAS nous vous communiquons, pour chacune d'elles, certains renseignements concernant le dernier exercice écoulé. Ces renseignements sont annexés au présent rapport.

Le tableau des filiales et participations est inclus dans l'annexe.

Au cours de l'exercice écoulé, la société n'a effectué aucune acquisition ayant abouti à une prise de participation significative dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République française - c'est-à-dire à une participation représentant plus du 1/20, du 1/10, du 1/5, du 1/3, de la 1/2 ou des 2/3 du capital de cette société - ou à une prise de contrôle d'une telle société.

OBLIGATION D'IDENTIFICATION DU OU DES « BENEFICIAIRES EFFECTIFS »

La société a communiqué en temps utile au greffe du tribunal de commerce les divers renseignements prévus par la loi concernant ses « bénéficiaires effectifs », étant rappelé qu'on entend par bénéficiaire effectif la ou les personnes physiques qui :

- soit détiennent, directement ou indirectement, plus de 25 % du capital ou des droits de vote de la société
- soit exercent, par tout autre moyen, un pouvoir de contrôle sur les organes de gestion, d'administration ou de direction de la société ou sur l'assemblée générale de ses associés

Aucune modification n'est intervenue depuis qui aurait pu donner lieu à une nouvelle communication au greffe.

DELEGATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

L'assemblée générale des associés n'a accordé aucune délégation de pouvoir et/ou de compétence en cours de validité au conseil d'administration, en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

CAPITAL. ACTIONNARIAT

La société n'ayant pas de personnel salarié, nous n'avons aucune participation des salariés dans le capital de la société à vous signaler en application des dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce - lequel prévoit également le recensement des actions des salariés qui sont l'objet d'une gestion collective ou dont les intéressés n'ont pas une libre disposition.

CONVENTIONS visées aux articles L. 225-38 et L. 225-102-1, dernier alinéa, du Code de commerce

Le commissaire aux comptes de la société a été informé des conventions de la catégorie de celles visées à l'article L. 225-38 et L. 225-102-1, dernier alinéa, du Code de commerce, conclues ou poursuivies au cours de l'exercice écoulé ; ces conventions font l'objet d'un rapport spécial du commissaire aux comptes.

Certaines conventions autorisées par le conseil d'administration et conclues au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivies pendant l'exercice écoulé. Le conseil d'administration du 14 mai 2020 a procédé à leur réexamen annuel.

PRETS DE TRESORERIE INTERENTREPRISES (art. L. 511-6 du Code monétaire et financier)

Au cours de l'exercice écoulé, aucun prêt de trésorerie interentreprises n'a été concédé par la société en dehors des avances intervenues dans le cadre de la convention de gestion de trésorerie passée entre les sociétés du groupe.

DIRECTION ET DIRIGEANTS DE LA SOCIETEArt. L.225-102-1 du Code de commerce

La liste des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de la société dans toutes sociétés durant l'exercice écoulé figure dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise ci-après.

Art. D225-104-1 du Code de commerce

Aucun mandataire social ne bénéficie d'un engagement de retraite – autre qu'un régime de retraite de base et un régime de retraite complémentaire obligatoire ou autre avantage viager - pris par la société.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017, le conseil d'administration des sociétés anonymes, qu'elles soient cotées ou non, doit présenter à l'assemblée un rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Ce rapport peut prendre la forme d'une section distincte du rapport de gestion (art. L225-37 du Code de commerce, modifié par ordonnance n° 2017-1162 du 12 juillet 2017 – art. 1)

En application de ces dispositions, nous vous communiquons en annexe la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par les mandataires sociaux.

Délégations de compétence et de pouvoir en matière d'augmentation de capital

Aucune délégation de pouvoir et/ou de compétence en cours de validité n'a été accordée au conseil d'administration, en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

Option choisie pour l'exercice de la direction générale

(art. L. 225-37-4, 4^o du Code de commerce)

Nous vous rappelons que, lors de sa réunion du 26 juin 2018, le conseil d'administration a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

Compte des divers renseignements figurant par ailleurs dans le présent rapport de gestion, nous n'avons rien d'autre à signaler sous cette rubrique.

DIVIDENDES

Nous référant aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune somme n'a été mise en distribution, à titre de dividende, pour les trois exercices précédents.

Cela sera mentionné au procès-verbal de l'assemblée.

COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 sont présentés et analysés dans le rapport de gestion du groupe qui vous est communiqué avec le présent rapport.

Le rapport des commissaires aux comptes sur ces comptes consolidés vous sera également communiqué.

Nous vous demandons d'approuver les comptes consolidés tels qu'ils vous ont été présentés.

RESOLUTIONS PROPOSEES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE

Nous vous demandons de bien vouloir notamment :

- Approuver les comptes annuels de l'exercice écoulé, tels que nous vous les avons présentés
- Donner aux administrateurs quitus de leur gestion pour ledit exercice
- Retenir l'affectation des résultats proposée dans le projet des résolutions
- Procéder à la nomination d'un nouvel administrateur
- Modifier les statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions légales

Nous nous tenons à votre disposition pour vous donner toutes précisions ou explications complémentaires que vous jugeriez utiles.

Nous souhaitons que nos propositions emportent votre approbation et nous vous invitons à voter les résolutions qui vont vous être soumises.

Pour le conseil d'administration,
Son président,
Philippe SYLVESTRE

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	495 452	495 452	495 452	495 452	495 452
b) Nombre d'actions émises	1 415 576	1 415 576	1 415 576	1 415 576	1 415 576
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	270 500	237 600	281 400	266 660	307 014
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-385 133	23 559	48 657	9 368	89 022
c) Impôt sur les bénéfices					
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-385 133	23 559	48 657	9 368	89 022
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-496 707	890	25 988	4 451	49 905
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-0	0	0	0	0
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-0		0		0
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale					
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)					

ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION

ACTIVITE DES FILIALES AU COURS DE L'ANNEE 2019

1. RUE DES ECOLES (SOCIAL) :

L'année s'est déroulée sans événement majeur. Les principaux contrats ont été reconduits. La collection "réviser son bac avec Le Monde" marque une certaine usure. Nous constatons une bonne tenue du marché des plus jeunes.

Alors que les perspectives 2020 étaient bonnes (nouveaux contrats en cours de discussion, la crise du Covid-19 a cassé nos ventes en librairies. Malgré cela les ventes sur internet ont été très bonnes en ce début d'année.

La réforme du bac favorise nos collections. Nous fêtons le 20^{ème} anniversaire de notre partenariat avec notre partenaire historique et lançons avec lui un nouveau projet.

Nous devrions pouvoir faire face aux conséquences de la crise notamment du fait de notre diversification.

2. CIRCONFLEXE:

L'année ne présente pas d'événement particulier si ce n'est le 30^{ème} anniversaire de notre Maison.

La fermeture des librairies entre mars et mai 2020 nous a amené à réduire nos programmes de parution.

3. EPISTEMON :

Nous continuons le développement de la filière mathématique en l'intégrant dans Rue des écoles pour plus de cohérence.

4. EDITIONS GARNIER :

L'année a été médiocre faute de lancement de collection avec la presse. 2020 s'annonce encore plus incertain avec le Covid-19 et la situation de Presstalis.

5. PALETTE

L'année a été en demi-teinte, la situation s'améliore nettement pourtant la société n'a pas édité de parutions majeures et récurrentes, c'est l'objectif de l'année 2020.

6. LIBRAIRIE ARTHAUD

L'année a été meilleure que l'année précédente mais si nous n'arrivons pas à augmenter le chiffre d'affaires d'au moins 10% il faudra certainement revoir l'organisation de la Librairie.

7. BIBLIOTECA

La société édite des magazines de recension des nouveautés de l'édition à destination des collectivités (essentiellement bibliothèques) et a arrêté la vente de livres des livres reliés depuis la fermeture de son sous-traitant à Limoges.

8. VILLAGEMEDIAS

La société va lancer, dès la fin des développements informatiques, un service de prêt de livres numériques en partenariat avec une entreprise, leader de ce marché en Allemagne.

ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION

(article L. 225-37-4 du Code de Commerce)

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX, DANS TOUTES SOCIETES, DURANT L'EXERCICE 2019

Y compris les fonctions exercées dans le cadre d'un **contrat de travail**

Monsieur Philippe SYLVESTRE

CESAM	SA	PDG
CIRCONFLEXE	SA	PDG
EDITIONS GARNIER	SARL	Gérant
RUE DES ECOLES	SA	PDG
C.T.P. INTERPARENTS	SARL	Gérant
LIBRAIRIE ARTHAUD	SAS	Président
PALETTE	SARL	Gérant

Monsieur Benoit ROUILLARD

CESAM	SA	Administrateur
CIRCONFLEXE	SA	Administrateur et DG délégué
RUE DES ECOLES	SA	Administrateur et Responsable commercial

Madame Fatiha DJIABA

CESAM	SA	Représentant permanent de C.T.P. INTERPARENTS au C.A. de CESAM
CIRCONFLEXE	SA	Administrateur et DG délégué
RUE DES ECOLES	SA	Responsable d'édition

